



**PRELEVEMENTS POUR ANALYSES DE TRICHINES
SELON LE REGLEMENT 2015/1375 CE**

I_PARA_Trichines_A02

Version : **06**

Date de diffusion : **12/10/2023**

Page 1 sur 2

Les prélèvements sont à réfrigérer jusqu'à réception **au plus tard endéans 5 jours ouvrables** au LMVE. Les échantillons congelés ne sont pas acceptés.

Veuillez svp. indiquer l'endroit de prélèvement sur le formulaire de demande d'analyses du laboratoire (For_Contrat_Patho).

Prière d'éviter les langues car elles se digèrent très difficilement.

Origine	Quantité Minimale*	Endroit de prélèvement de prédilection	Quantité à prélever souhaitée
Porcelet Porcs à l'engrais	1g	Pilier du diaphragme (entre muscle et tendon)	30-60g en cas de positif, il faut réaliser de nouvelles analyses (pool splitting)
	2g	- Diaphragme près des côtes ou du sternum - Masséter	
Truies et verrats reproducteurs	2g	Pilier du diaphragme (entre muscle et tendon)	
	4g	- Diaphragme près des côtes ou du sternum - Masséter	
Sanglier	5g	- Diaphragme - Muscle du membre antérieur - (Langue)	50-150g en cas de positif, il faut réaliser de nouvelles analyses (pool splitting)
Cheval	10g	Masséter	
		- Diaphragme - (Langue)	
Renard	10g	- Diaphragme - Muscle du membre antérieur - (Langue)	
Autres espèces	10g	Cf ci-dessous	

*poids calculé sans graisse ni fascia, minimal pour qu'une analyse soit réalisable



Règlement (CE) n° 2015/1375 de la commission du 10 août 2015

ANNEXE III

Examen d'animaux n'appartenant pas à l'espèce porcine

- d) en cas de résultat positif, prélever un nouvel échantillon de 50 g en vue d'une analyse ultérieure séparée;
- e) sans préjudice des règles de conservation des espèces animales, toutes les viandes provenant de gibiers autres que les sangliers, tels que les ours, les mammifères carnivores (y compris les mammifères marins) et les reptiles, doivent être soumises à des tests nécessitant le prélèvement d'échantillons de 10 g de muscle sur les sites de prédilection ou de plus grandes quantités si ces sites ne sont pas disponibles. Les sites de prédilection sont:
- chez les ours: le diaphragme, le muscle masséter et la langue;
 - chez les morses: la langue;
 - chez les crocodiles: le muscle masséter, ptérygoïdien et intercostal;
 - chez les oiseaux: les muscles de la tête (tels le masséter et les muscles du cou).

ISO 18743 v2015, Annexe A : Prélèvements d'échantillons

Tableau A.1 — Muscles de prédilection par espèce animale, recommandés pour la recherche de *Trichinella* par digestion

Espèce animale	Muscles de prédilection
Porc domestique (<i>Sus scrofa domesticus</i>)	Diaphragme, masséter
Cheval (<i>Equus ferus caballus</i>)	Masséter, diaphragme, langue
Sanglier (<i>Sus scrofa</i>)	Diaphragme, patte avant, langue
Chien (<i>Canis lupus familiaris</i>)	Diaphragme, masséter, langue
Ours (<i>Ursus spp.</i>)	Diaphragme, masséter, langue
Morse (<i>Odobenus spp.</i>)	Langue
Phoque (famille <i>Phocidae</i>)	Diaphragme, intercostaux, langue
Crocodile (<i>Crocodylus niloticus</i>)	Intercostaux, masséter
Renard (<i>Vulpes spp.</i>)	Diaphragme, patte avant, langue
Chien viverrin (<i>Nyctereutes procyonoides</i>)	Diaphragme, patte avant, langue

Pour les porcs, des échantillons de muscle doivent être prélevés dans les piliers (*crus*) du diaphragme ou dans les masséters. En l'absence de muscles de prédilection, une plus grande masse d'échantillon de muscle doit être prélevée dans d'autres muscles striés à proximité des os ou des tendons.

Seule la version informatique du document fait foi.

Si vous utilisez la version imprimée, veuillez toujours à vérifier que vous disposez de la dernière version en vigueur.